

SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

- Présents : 40
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

**Rapport 2019 sur la situation
de la CAHM en matière
de développement durable,
préalablement au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2020**

N° 003153

Question N° 1 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 8.8
Environnement

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **ACDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYBAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ACDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOUE donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-2434008 03-20200113-00031530-02

Monsieur le Conseiller délégué aux énergies renouvelables rappelle que l'article L.2211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement au rapport annuel d'orientation budgétaire.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens mais aussi de prise de conscience des élus pour une plus grande intégration des enjeux de développement durable dans l'action publique.

Ledit rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de son fonctionnement dispose d'une stratégie de développement durable à l'appui des multiples documents de cadrage qui guident les différents secteurs de son action, parmi lesquels on peut citer : le Projet de Territoire, un Plan Local de l'Habitat intercommunal ou encore le Plan Global de Déplacement (...).

Le rapport annuel 2019 porte exclusivement sur les travaux d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, en cours de finalisation et ce avant de recueillir les avis règlementaires en janvier 2020 préalablement à une présentation en conseil communautaire pour adoption finale.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique, écologique et climatique répondant aux enjeux majeurs d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et de récupération) et d'adaptation aux effets du changement climatique (réduction de la vulnérabilité, leviers de résilience). Il doit prendre en compte les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et être pris en compte dans le cadre des procédures de PLU.

Il répond à une obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET se décline en :

- Un diagnostic de territoire pour :
 - Les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
 - La production d'énergies renouvelables (EnR)
 - La qualité de l'air
 - La séquestration carbone
 - L'état des réseaux d'énergie
 - Les tendances climatiques et les vulnérabilités
- Une stratégie politique et quantifiée répondant aux enjeux, aux objectifs et au scénario du territoire en matière de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables et de récupération.
- Un programme d'actions 2020 – 2026.
- Une Evaluation Environnementale Stratégique.

La CAHM a souhaité associer, tout au long de la démarche, les acteurs du territoire tels que les 20 communes, le SCoT du Biterrois, le syndicat Hérault Energie, GRDF, les collectivités voisines, le SICTOM de Pézenas-Agde et la SEMPER, les services de la CAHM...

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer et à approuver le rapport 2019 en matière de développement durable de la CAHM dédié spécifiquement à la démarche d'élaboration du PCAET et ce, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué aux énergies renouvelables,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le rapport de développement durable de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, joint en annexe à la présente délibération et ce, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45
- Présents : 40
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :
Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :
21 janvier 2020
Mise en ligne le :
21 janvier 2020

OBJET :

**Rapport de présentation
sur l'avancée du schéma
de mutualisation
des services 2019-2020**

N° 003154

Question N° 2 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 5.7.11
Intercommunalité

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses commune-membres ;
- ces dispositions, codifiées à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que, chaque année, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du Budget Primitif, l'avancement du schéma de mutualisation fasse l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ;
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adopté son schéma de mutualisation 2016-2020, par délibération, en date du 4 avril 2016 ;
- le Conseil Communautaire a pris acte du rapport sur l'avancée du schéma de mutualisation des services, par délibération, en date du 27 mars 2017, du 25 mars 2018 et du 26 mars 2018.

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES :** M. Jean-Marie AT. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE :** MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET :** M. Gérard BARRAU. **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL. **TOURBES :** M. Christian JANTEL. **VIAS :** MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ACDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS :** Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVELLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS :** M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200113-00031540-02

Monsieur le Rapporteur expose que le présent rapport fait état de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services durant l'année 2019 ainsi que son actualisation, pour l'année 2020, il en ressort :

- Que la Direction commune des systèmes d'information poursuit la mise en œuvre du schéma directeur en développant les services aux communes et plus particulièrement la création d'une plateforme pour la dématérialisation des marchés publics ;
- Que le départ du médecin du travail a retardé la mise place de prestations aux communes dans les domaines de la santé et de la prévention ;
- Que les coopérations et les groupements de commande continuent à se développer entre la CAHM et les communes et les communes entre elles sur des thématiques prévues au schéma de mutualisation des services.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,
Vu le Bureau Communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,*

- **PREND ACTE** du rapport de présentation 2019-2020 du Vice-Président délégué à l'élaboration et au suivi du schéma de mutualisation des services, tel que prévu à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de la CAHM de transmettre le rapport de présentation 2019 sur l'avancée du schéma de mutualisation des services 2019/2020 aux communes membres.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Rapport d'Orientation
Budgétaire 2020

N° 003155

Question N° 3 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.1 Décisions
budgétaires

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVELLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif présente au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Un débat doit se tenir, sur la base de ce rapport, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

De plus, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (nouvel article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le nouvel article L. 2312-1 du CGCT prévoit que le Conseil débatten sur un rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires (ROB) dans une délibération spécifique.

Le R.O.B. permet d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur les priorités envisagées, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif (prévu le 03 février 2020). Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Le présent rapport qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,*

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, conformément aux règles légales en vigueur ;

*Après en avoir délibéré,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ*

- **D'APPROUVER** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 et ses annexes (*rapport et annexes transmis aux Elus avec la convocation à ce présent Conseil Communautaire*) ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Approbation du Contrat-Cadre
2019-2021 Bourg-Centre
Occitanie Pyrénées-
Méditerranée :
commune de Portiragnes :
CAHM : Région Occitanie

N° 003156

Question N° 4 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : I.4. Contrats

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYBAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVELLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA BOTELEC - FAST Antea

05 24 48 09 19 - 05 20 71 70 05 15 84 02

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie a engagé une nouvelle génération de dispositifs contractuels avec les territoires ruraux, les 22 agglomérations, la Communauté Urbaine de Perpignan et les deux métropoles avec pour objectifs :

- d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans chacun des territoires concernés,
- de favoriser les coopérations entre territoires,
- de mobiliser tous les dispositifs région dans un contrat unique,
- de s'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers d'une feuille de route « sur mesure ».

Elle souhaite tenir compte des spécificités des territoires en apportant des réponses adaptées aux communes qualifiées de « Bourg-Centre ».

Il s'agit de territoires représentant de réels pôles de services qui remplissent une fonction de centralité à l'échelle communautaire.

Ils jouent un rôle central vis-à-vis de leur environnement et répondent aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, aux équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Sont ainsi éligibles :

- les communes « Villes centre »,
 - « Pôles de services supérieurs, intermédiaires ou de proximité »,
 - « Pôles de services qui remplissent un rôle de pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique ».

Le Contrat Bourg Centre s'appuie sur un diagnostic partagé et présente des enjeux et leviers indispensables à l'attractivité de la commune. Il présente une stratégie à moyen / long terme via des programmations opérationnelles annuelles.

Il constitue un sous ensemble du Contrat territorial conclu entre la Région Occitanie et la CAHM en décembre 2018.

La CAHM assure tout au long du dispositif un soutien spécifique aux communes en matière d'ingénierie et de conseil (de l'opportunité à la rédaction, de la réalisation au suivi).

Le Contrat Bourg-Centre de Portiragnes, objet de la présente délibération s'organise autour de 3 axes de développement :

- **Axe 1 : S'adapter à l'accueil de population**
 - Développer l'accueil de population par la création de nouveaux logements.
- **Axe 2 : Engager une réflexion sur l'attractivité et le cadre de vie en haute et basse saison**
 - Marquer les entrées de ville à l'ouest en lien avec le canal du Midi.
 - Mettre en valeur le centre pour favoriser la dynamique du bourg.
 - Requalification l'axe structurant du boulevard de la Tour du Guet, des Dunes et les espaces connexes.
 - Améliorer la qualité et l'offre des équipements sportifs et de loisirs.
- **Axe 3 : Favoriser les transitions environnementales, numériques et énergétiques**
 - Améliorer les liaisons entre les différentes entités urbaines.
 - Gestion du risque.

Et d'un programme d'actions.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le Contrat Bourg-Centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée commune de Portiragnes / CAHM / Région Occitanie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date 06 janvier 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le Contrat Bourg-Centre Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée commune de Portiragnes / CAHM / Région Occitanie, joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les pièces se rapportant au dossier.
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à chacun des cosignataires.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **CAUX** (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Centre aquatique
communautaire de Pézenas :
demande de subventions pour les
volets conception et réalisation

N° 003157

Question N° 5 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
Subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200113-000315710-026

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son schéma directeur des équipements aquatiques, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé en 2018 d'initier auprès du Cabinet Espélia une étude de faisabilité, d'opportunité et de programmation en vue de la restructuration de la piscine intercommunale de Pézenas.

Le site comprend actuellement une piscine mixte traditionnelle, à vocation sportive et scolaire, construite en 1968, qui se compose :

- d'un bâtiment d'environ 440 m² (hall d'accueil, vestiaires individuels et collectifs, douches et WC...) ;
- d'une extension d'environ 195 m², construite en 1985 (un bassin intérieur de 84 m² (14 m x 6 m) ;
- de bassins extérieurs (un grand bassin de 312,5 m² ; un bassin de 125 m² destiné à la baignade et une pataugeoire de 43 m²).

Le diagnostic technique et fonctionnel a conclu en 2019 à la nécessité d'une démolition reconstruction à l'exception du bassin extérieur, dit bassin nordique qui nécessite une rénovation et reprise importante.

Le programme défini doit répondre aux objectifs d'apprentissage de la natation, du développement associatif sportif et de l'accueil du grand public.

A ces fins, il a été choisi de rénover le bassin nordique avec un habillage inox, tout en conservant des dimensions (25 x 12,5) et une profondeur (2 m 50) permettant la pratique de la natation sportive et de la natation synchronisée. Il bénéficiera d'un accès depuis l'intérieur de l'établissement par le biais d'un sas aquatique.

Pour l'enseignement de la natation scolaire, un bassin intérieur de 20 m x 10 m avec profondeur de 1 m 20 sur moitié puis 1 m 60 est envisagé, ceci permettant d'accueillir deux classes maternelles et primaires en simultanée, auquel est ajouté une pataugeoire de 45 m².

Les bassins sont complétés dans la zone extérieure loisirs par une splashpad aquatique de 70 m².

L'ensemble de ces espaces aquatiques sont complétés par les zones d'agrément nécessaires en vestiaires collectifs, vestiaires individuels, espace réunion, bureau club, locaux du personnel et locaux techniques.

En date du 16 décembre 2019, le Conseil Communautaire a délibéré sur le choix du groupement qui sera chargé de mettre en œuvre le marché global de performance incluant la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance du futur équipement, EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de travaux HT de 7 513 871,22 €, et d'études de 766 598,83 € HT.

Dans cette perspective, il est demandé au Président de la CAHM de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, l'Europe, la Région Occitanie, le Département, les partenaires fédéraux et ceux potentiellement intéressés pour accompagner la réalisation de ce projet structurant pour le territoire de la CAHM.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention pour solliciter les aides financières à la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le Bureau communautaire réuni en date 06 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, l'Europe, la Région Occitanie, le Département pour les volets conception et réalisation du Centre aquatique communautaire de Pézenas ;
- **DE SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires fédéraux ainsi que ceux potentiellement intéressés pour la réalisation de cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Concession de service public
pour la gestion
de l'assainissement des
communes de Pinet et Pomérols

N° 003158

Question N° 6 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.2. Délégation
de Service Public

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200113-000315814-026

- ✓ Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février relatif aux contrats de concession ;
- ✓ Vu l'avis du Conseil Communautaire validant la procédure de Concession de service public en date du 27 mai 2019 ;
- ✓ Vu le procès-verbal de la Commission de Concession ayant validé les candidatures et sélectionné les candidats admis à présenter une offre et ouvert les offres en date du 18 septembre 2019 ;
- ✓ Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission de Concession comportant son avis sur les offres en date du 11 octobre 2019.
- ✓ Vu le projet de contrat de Concession de service public,
- ✓ Vu le rapport sur les motifs du choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat.

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibération du 27 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la Concession de Service Public pour la gestion du service d'Assainissement des communes de Pinet et Pomérols, à compter du 29 février 2020 pour une durée de 4 ans, 4 mois et 2 jours soit, jusqu'au 02 juillet 2026.

La procédure de passation de la Concession de Service Public a été menée en application de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession et les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé et lui transmet le rapport de la commission présentant, notamment, la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

En application des critères précisés dans le Règlement de Consultation, au vu du résultat des discussions engagées avec les entreprises admises à présenter une offre, des considérations énoncées dans le rapport sur le choix du Concessionnaire, et de l'économie générale du contrat, la Société SUEZ est proposée pour la gestion du service public d'assainissement des communes de Pinet et Pomérols.

Le contrat qui est proposé à l'approbation de l'Assemblée délibérante consiste à confier à la Société SUEZ :

- l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif mis à disposition par la Collectivité,
- la réalisation des travaux définis par le présent contrat,
- les relations avec les usagers du service,
- le droit de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu.

L'ensemble des obligations du Concessionnaire sont stipulées et détaillées dans le contrat signé par la Société SUEZ.

A ce jour, les tarifs pratiqués sont de 39 euros pour la partie fixe annuelle et 0,78 euros de part variable au profit de la société fermière.

Avec cette nouvelle concession, ils seront de 29 euros pour la partie fixe annuelle et 0,59 euros de part variable au profit de la société fermière.

Monsieur le Vice-Président précise que cinq prestations supplémentaires figurent dans le contrat :

- Coopération décentralisée.
- Levé de l'ensemble des réseaux d'assainissement y compris les branchements.
- Diagnostic des réseaux avant travaux et mise en œuvre d'un suivi permanent sur les points caractéristiques du système d'assainissement.
- Valorisation des boues issues de la station d'épuration de Pinet-Pomérols.
- Traitement des odeurs sur les postes de refoulement notamment.

Il est précisé que le montant des prestations supplémentaires éventuelles est exclu dans les parts fixe et variable citées plus haut.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de confier la gestion du service d'assainissement sur les communes de Pinet et Pomérols à la Société SUEZ dans le cadre d'un contrat de Concession de Service Public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le choix de la Société SUEZ pour la gestion du service d'Assainissement des communes de Pinet et Pomérols ;
- **D'APPROUVER** le contrat de Concession du Service Public pour la gestion du service assainissement des communes de Pinet et Pomérols avec la Société SUEZ ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer le contrat de Concession de Service Public avec la Société SUEZ ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **CAUX** (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Mise à disposition de travailleurs
intérimaires : autorisation de
signature du marché

N° 003159

Question N° 7 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.1 Marchés
publics

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200113-000315910-02

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé pour la saison estivale 2019 un marché de prestation de service pour une mise à disposition de travailleurs intérimaires afin de faire face à une augmentation des besoins en ressources humaines du service de propreté urbaine sur la commune d'Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que suite au bilan financier positif de ce recours à une agence d'intérim, la Communauté d'agglomération souhaite renouveler cette prestation pour la saison estivale 2020.

Ainsi, une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert va être lancée, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le président à signer le marché à intervenir.

Il précise que le Dossier de consultation ne prévoit qu'un seul lot, estimé à la somme de 214 000 € HT et que le marché sera conclu pour une durée d'une année.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le marché à intervenir pour la mise à disposition de travailleurs intérimaires pour la saison estivale 2019 ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Accord-cadre pour la fourniture
de véhicules d'occasion :
autorisation de signature
des marchés

N° 003160

Question N° 8 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : I.1. Marchés
publics

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200113-000316010-026

Monsieur le Vice-Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée chaque année à acheter des véhicules d'occasion et que le montant estimatif annuel de ces dépenses dépasse le seuil des procédures adaptées

Ainsi, monsieur le Rapporteur indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert va être lancée, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

Il précise que les marchés sont conclus pour une durée d'une année, renouvelables trois fois et que le Dossier de consultation comprendra deux lots :

- Lot 1 « véhicules légers » pour un montant estimatif de 60 000,00 € HT.
- Lot 2 « véhicules utilitaires » pour un montant estimatif de 140 000,00 € HT.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés à intervenir conformément aux choix de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget concerné de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **CAUX** (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

14 janvier 2020

Mise en ligne le :

14 janvier 2020

OBJET :

Marché de maîtrise d'œuvre
pour la traversée de la rivière
Peyne à Pézenas :
autorisation de signature
des marchés

N° 003161

Question N° 9 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : I.I. Marchés
publics

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200113-000316104-036

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Pézenas soumise tant aux crues de la rivière Peyne que du fleuve Hérault a très tôt cherché à se prémunir de toute inondation. Ainsi afin de répondre aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau, celle-ci a porté un avant-projet de restauration de la traversée urbaine de la rivière. Ce document a préconisé le retrait du fond bétonné, le creusement du lit afin d'accroître la section d'écoulement et ainsi, ne pas augmenter l'aléa, la refonte de seuils pour faciliter leur transparence hydraulique, la création d'un lit sinueux et végétalisé, la mise en œuvre de protections de fond pour assurer la tenue des digues de clôture du lit, et la création d'accès et de cheminements. Cette étude a également préconisé des mesures de remise en état de la ripisylve de la Peyne sur le secteur amont ainsi que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, celle-ci souhaite poursuivre la démarche engagée et s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre. Ce dernier définira précisément les besoins en études et prospections supplémentaires (topographie et géotechnique/géophysique notamment) pour obtenir la définition d'un projet de restauration, il sera également chargé de réaliser les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation du dit projet.

Parallèlement, et compte tenu du lien très fort existant entre cette opération et la présence de part et d'autre de la rivière, de digues de protection des populations, le marché concernera également la réalisation d'une étude coût/bénéfice et analyse multicritère qui permettra à la CAHM d'étudier le champ des possibles en termes de gestion des inondations et du devenir des digues existantes en vue du classement d'un système d'endiguement cohérent et pertinent.

Ainsi, il indique qu'une consultation sous forme de procédure avec négociation va être lancée, conformément aux articles R 2124-3 et R 2161-12 et suivants du code de la commande publique et qu'il convient d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

Monsieur le Vice-Président précise que le dossier de consultation comprend deux lots :

- **Lot 1** : Maîtrise d'oeuvre pour la renaturation de la Peyne pour un montant estimatif de 300 000 € HT ;
- **Lot 2** : protection de Pézenas contre les inondations – étude ACB /AMC pour un montant de 70 000 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés à intervenir conformément aux choix de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Annexe « GEMAPI » de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Aménagement de la Halte
fluviale et des abords du Canal
du Midi sur la commune
de Portiragnes :
lancement d'un plan
de référence

N° 003162

Question N°10 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
Subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200113-00031620-02

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Canal du Midi est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et représente un atout majeur de valorisation du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ainsi, il s'avère nécessaire d'harmoniser des aménagements à réaliser le long du Canal du Midi traversant le territoire, afin de valoriser l'ouvrage en lui-même mais également les territoires adjacents. L'un des enjeux est, notamment, l'accessibilité au Canal depuis les territoires alentours et l'articulation de l'ouvrage et de ses berges avec les pôles urbains situés à proximité.

Madame le Rapporteur expose que sur la commune de Portiragnes, le Canal du Midi borde le tissu urbain et passe à moins de 400 mètres du Bourg-Centre. Le projet urbain de la commune prévoit une liaison douce privilégiée entre le Canal et le centre-bourg et la valorisation des berges en tant que Halte fluviale, afin notamment d'encourager les navigants ou usagers du Canal à utiliser les services et commerces présents dans le village.

A ce titre, il convient de cadrer le réaménagement de la halte fluviale et les abords de la traversée du Canal sur la commune de Portiragnes, en cohérence avec le projet urbain développé sur le Centre-Bourg.

Ainsi l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le lancement d'une mission pour l'élaboration d'un plan de référence pour le Canal du Midi et ses abords dans la traversée de la commune de Portiragnes et l'aménagement de sa Halte nautique en cohérence avec le projet urbain sur le Centre-Bourg.

Cette mission est estimée à hauteur de 40 000 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2019,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le lancement d'une mission pour l'élaboration d'un plan de référence pour l'aménagement de la halte nautique et des abords du Canal du Midi sur la commune de Portiragnes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son représentant délégué à solliciter toutes demandes de subventions auprès de ses partenaires institutionnels, susceptibles d'être mobilisées pour financer cette étude ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes pièces se rapportant au dossier ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal les crédits nécessaires ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :
Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :
21 janvier 2020
Mise en ligne le :
21 janvier 2020

OBJET :

Mission de déconstruction
et de renaturation du site de la
Vis d'Exhaure à Agde :
approbation du plan de
financement

N° 003163

Question N°11 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
Subventions

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES :** M. Jean-Marie AT. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE :** MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET :** M. Gérard BARRAU. **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL. **TOURBES :** M. Christian JANTEL. **VIAS :** MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS :** Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVELLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS :** M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200113-000316310-026

Madame la Vice-Présidente rappelle que par délibération N°002989 du 04/07/2019, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de porter le « projet de reconquête écologique du carrefour hydraulique entre le ruisseau des Courredous, le fleuve Hérault et le bras mort du Canal du Midi ».

Madame le Rapporteur expose que cette opération porte sur la Vis d'Exhaure du ruisseau du Courredous sur Agde, anciennement gérée par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Hérault et qui n'a jamais été utilisée. Suite à sa reprise par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée le 29 décembre 2012 (date de l'acte de transfert du Conseil Départemental à la CAHM) une étude est venue confirmer sa mauvaise conception et son inutilité pour la gestion des crues.

L'ouvrage vétuste, sécurisé à plusieurs reprises est devenu de plus en plus dangereux pour le public d'où la proposition d'intervention. Par ailleurs cette opération permettra de mettre en valeur ce site naturel aux portes de la ville d'Agde. Il avait donc été proposé via la délibération suscitée de solliciter l'appui financier de l'Agence de l'Eau via l'appel à projet biodiversité. Ce projet n'ayant pas été retenu par la commission d'aide, un deuxième plan de financement prévisionnel avait été établi se basant sur le FEDER ainsi que le Département de l'Hérault.

L'aide du FEDER, provient d'une enveloppe attribuée par la commission européenne pour l'orientation 6D dite « pour la biodiversité ». Le Département étant l'ancien propriétaire de l'édifice avait été sollicité à hauteur de 50 %, il a finalement arrêté son aide à hauteur de 33,33 %.

Aujourd'hui, il est désormais proposé au Conseil Communautaire un nouveau plan de financement prévisionnel qui confirme la participation du FEDER via l'orientation 6D, du Département de l'Hérault selon le nouveau montant notifié et inclus désormais la Région Occitanie pour boucler le taux maximal d'aides.

Ce plan comprend la déconstruction totale de l'ouvrage, la réalisation des inventaires naturalistes, l'élaboration des dossiers réglementaires et la renaturation de toutes les emprises.

Le coût global de l'opération est estimé à 108 000 € TTC.

Partenaires financiers	Montant en € TTC	Taux d'intervention
FEDER	28 999,20 €	26,85 %
Région Occitanie	21 400,80 €	19,82 %
Département de l'Hérault	36 000,00 €	33,33 %
CAHM	21 600,00 €	20,00 %

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce nouveau plan de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le plan de financement de la mission de déconstruction et de renaturation sur le site de la Vis d'Exhaure à Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter le Fonds Européen de Développement Régional susceptible d'aider financièrement cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter la Région Occitanie susceptible d'aider financièrement cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter le Département de l'Hérault susceptible d'aider financièrement cette opération ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Annexe « GEMAPI » de la CAHM.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **CAUX** (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Réseau France Services :
autorisation de signature de la
convention-cadre et demande de
financement pour l'année 2020

N° 003164

Question N°12 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.2 Protocole
d'accord transactionnel

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES** : M. Jean-Marie AT. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE** : MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL. **TOURBES** : M. Christian JANTEL. **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVELLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS** : M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400310-20200113-00031640-02

Monsieur le Président rappelle que depuis septembre 2017 la Maison du Travail Saisonnier de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a obtenu la labellisation de Maison de Services au Public (MSAP) attribué par la Préfecture de l'Hérault. Ce dispositif propose l'offre de services suivante :

- Accueillir, informer et orienter ;
- Aider à l'utilisation des services en ligne des organismes partenaires ;
- Offrir un appui administratif (aide à la compréhension des éléments demandés, vérification de la recevabilité d'un dossier...) ;
- Faciliter la mise en relation avec les organismes partenaires (aide à la prise de rendez-vous physique, téléphonique, visio).

Monsieur le Rapporteur expose que la circulaire du gouvernement du 1^{er} juillet 2019 annonce la mise en place d'un Réseau France Services qui s'appuie sur la refonte du réseau existant des Maisons de Services au Public, qui obtiendront le label France Services à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de services.

Les obligations exigées par cette labellisation France Services sont :

- Organiser des formations obligatoires de chaque agent courant décembre 2019 pour être opérationnels dès début janvier 2020.
- Couvrir l'offre de services de 9 opérateurs nationaux (obligatoire) : ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MSA (Mutualité Sociale Agricole), DGFIP (Direction général des Finances Publiques), Pôle Emploi, CDAD (Conseil départemental de l'Accès au Droit), et La Poste.
- Offrir une garantie de services sous la forme d'un premier accueil et d'un accompagnement aux démarches en ligne assurés par au moins 2 agents polyvalents présents en permanence en « Front office ».
- Développer des ateliers numériques auprès des habitants du territoire.
- Mise en place d'un dispositif de visio conférence d'ici 2022.

Chaque structure France Services est financée, à l'instar des MSAP, par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire) qui participe sur un montant forfaitaire de 15 000 € et le Fonds inter-opérateurs (FIO) qui participe sur un montant de 15 000 € pour une subvention forfaitaire totale de 30 000 €.

Avec la labellisation France Services s'ajoute un financement des dispositifs de services publics itinérants à hauteur de 30 000 € supplémentaire, par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, pour l'achat d'un véhicule pour les déplacements de l'agent.

Pour obtenir ces financements, le Réseau France Services doit effectuer, chaque année, une demande de financement pour l'année en cours et fournir un bilan d'activité et un bilan financier de l'année écoulée.

Après avoir effectué un audit durant l'été 2019 auprès de toute les MSAP de l'Hérault, la Préfecture de l'Hérault a indiqué le 20 novembre 2019 que la MSAP Hérault Méditerranée obtiendra la labellisation FRANCE SERVICES dès janvier 2020.

Pour rappel, la MSAP Hérault Méditerranée a la spécificité d'avoir un accueil fixe sur le Cap d'Agde et un accueil itinérant par le biais de permanences dans 9 communes de l'Agglomération (Quartier Politique de la Ville d'Agde, Florensac, Nézignan l'Evêque, Montagnac, Pézenas, Pinet, Portiragnes, Saint-Thibéry et Vias).

En 2019, la MSAP Hérault Méditerranée a reçu 2 350 personnes toutes permanences confondues.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser le Président de la CAHM à signer la convention-cadre de France Services et à se prononcer sur le projet de financement auprès de FNADT et du FIO pour l'année 2020 afin de poursuivre l'activité de la MSAP qui deviendra France Service en janvier 2020 et sur le projet de financement du dispositif de services publics itinérant auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le projet de demande de financement auprès de la FNADT et du FIO pour l'année 2020 et le projet de demande de financement pour le dispositif de services publics itinérant auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer la convention-cadre France Services, la demande de financement 2020 et les bilans d'activité et financier 2019, et la demande de financement du dispositif de services publics itinérant.

➤ **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires :

- FNADT..... 15 000 €
- et FIO..... 15 000 €
- total..... 30 000 €**

- CDC..... 30 000 €

➤ **DIT** que cette délibération sera notifiée aux services de l'Etat.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

***Le Président
Gilles D'ETTORE***

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le lundi treize janvier à dix-sept heures trente.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à CAUX (salle du Peuple), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 7 Janvier 2020

Affichage effectué le :

21 janvier 2020

Mise en ligne le :

21 janvier 2020

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
Demande de financement dans le
cadre du Contrat Plan Etat
Région (CPER)
pour l'année 2020

N° 003165

Question N°13 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
Subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Diana BALDO représentée par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Gérard REY, Alain LEBAUDE. **AUMES :** M. Jean-Marie AT. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS. **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT. **NEZIGNAN L'EVEQUE :** MM. Edgar SICARD, Alain RYLAUX. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE. **PINET :** M. Gérard BARRAU. **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL. **TOURBES :** M. Christian JANTEL. **VIAS :** MM. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mmes Carole RAYNAUD, Yvonne KELLER, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT. **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ. **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE. **SAINT THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS :** Mme Patricia BOTELLA.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne mandat à M. Gilles D'ETTORE, M. Louis BENTAJOU donne mandat à Mme Christine ANTOINE, Mme Géraldine KERVILLA donne mandat à Mme Martine VIBAREL-CARREAU. **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ donne mandat à Mme Murielle LE GOFF. **PEZENAS :** M. Alain GRENIER donne mandat à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 15 janvier 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200113-000316514-026

Monsieur le Président rappelle la Maison du Travail Saisonnier implantée sur la station du Cap d'Agde a conduit un grand nombre d'opérations depuis sa création, notamment, dans la sensibilisation des employeurs et travailleurs saisonniers au respect de la réglementation, à la prise en compte des risques sanitaires, la mise en place de manifestation de type forum dans le domaine de l'emploi ou encore le recensement de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Monsieur le Rapporteur expose que pour l'année 2020, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie propose à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour sa Maison du Travail Saisonnier de solliciter un financement, pour un montant de 30 000 €, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région sur la partie de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territorialisée.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le projet de demande de financement auprès de la DIRECCTE pour l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 06 janvier 2020,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le projet de demande de financement auprès de la DIRECCTE pour l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer la demande de financement 2020 et les bilans d'activité et bilans financiers 2019 ainsi que la convention d'attribution de la subvention CPER à intervenir.

Fait et délibéré à CAUX les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
15/01/2020

